

Le Marchand

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXIX.

EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL. B.-C. SAMEDI MATIN. 3 NOVEMBRE 1866

No. 47.

Acte concernant la faillite 1864.

Province du Canada,
District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de
ST. JULIEN & McKEOGH, FAILLIS.

AVIS est par les présentes donné que le DIX-SEPTIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir une décharge sous l'acte susdit.

J. J. CURRAN,
Procureur ad litem des FAILLIS.

Montréal, 28 septembre 1866—18 dm

Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,
District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de
JOHN MARTIN, Insolvable.

MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

JOHN MARTIN,
Par ses Procureurs ad litem,

ABBOTT & CARTER.
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Acte concernant la faillite 1864

Province du Canada,
District de Montréal.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de
HENRY BYRNS, Insolvable.

MERCREDI, le VINGT-SIXIÈME JOUR de DÉCEMBRE prochain, le soussigné s'adressera à la Cour pour obtenir sa décharge sous l'acte susdit.

HENRY BYRNS,
Par ses Procureurs ad litem,

ABBOTT & CARTER.
Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de
D. McNEVIN, de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir au Bureau du Syndic soussigné, 21, rue St. Sacrement, en cette cité de Montréal, le SIXIÈME JOUR de NOVEMBRE prochain, à TROIS heures P. M., pour l'examen public du failli et l'arrangement de ses affaires en général. Le failli est par le présent notifié d'assister.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 19 octobre 1866—36 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de
J. BAPTISTE DECARY, commerçant, de Beauharnois, C. E. FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets sous l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir, d'ici à deux mois de cette date, avec leurs réclamations, les déclarations qu'ils ont en main, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont point, mentionnant le fait; le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 18 octobre 1866—36 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de
JAMES DAGG, Menuisier, de Montréal, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 3, Bâtisses Union, rue St. François-Xavier, en cette cité de Montréal, le DIXIÈME JOUR de NOVEMBRE prochain, à DIX heures du matin, pour l'examen public du failli et l'arrangement de ses affaires en général.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 24 octobre 1866—42 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de
JOHN McOWAN & DANIEL DRUMMOND, tous deux de la Cité de Montréal, manufacturiers de Chaussures, et commerçant sous le nom de
JOHN McOWAN & Co., FAILLIS.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date des déclarations, réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont point, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 25 octobre 1866—42 ds

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de
ROBERT KENNEDY, de la Cité de Montréal, Négociant, FAILLI.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date des déclarations, réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont point, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic.

Montréal, 27 octobre 1866—42 ds

DISPENSARE DE MONTREAL

Nos. 1 et 3, Rue St. Lambert, et 252 et 255, Rue Notre-Dame.

MM. WOLFFRED D. E. NELSON & Co., et M. GIRAUD (successeurs de J. M. Tancor et Co.), Chimistes et Drogistes, Rue Notre-Dame, remercient leurs nombreux amis et leurs patients pour l'encouragement libéral qu'ils leur ont donné, et ils espèrent qu'ils continueront à leur rendre leur support. Ils attirent l'attention sur leur assortiment de Parfumeries, Savons, Brosses à Cheveux, à Ongles et à Dents, le contenu de dix-sept caisses venant d'Europe, Remède Parfumeur bien connu de Londres et Paris; aussi sur leur fond de Drogues, Compositions Chimiques, etc., importées par l'Échelle et le St. George.

WOLFFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collège des Médecins et Chirurgiens.

GUSTAVE LAVIOLETTE,
SEAFINO GIRAUD.

Montréal, 3 oct. 1866.

Acte concernant la faillite 1864

Dans l'affaire de
ANTOINE MAYER, Contracteur, de Montréal, C. E. FAILLI.

Les Créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des déclarations, réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et s'ils n'en ont point, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 27 octobre 1866—43 ds

AVIS DE BONS

1866.

Les Propriétaires des Bâtiments ont le 30 Novembre prochain droit à un Bonus supplémentaire sur les derniers entres.

Les livres de la Compagnie seront formés pour l'année vers le 30 Novembre prochain, et les Directeurs saisiés cette occasion pour ranger à ceux qui se proposent de se faire assurer qu'il est nécessaire que leurs propositions soient soumises au Bureau, à cette date ou auparavant, afin de leur donner droit aux profits de l'année suivante.

ABBOTT & CARTER.

Montréal, 16 octobre 1866.—dm 35

Compagnie d'Assurance

NORTH BRITISH & MERCANTILE

DE LONDRES ET D'EDIMBURG.

ETABLIE EN 1806.

Incorporée par Charte Royale et Acte Spécial du Parlement.

CAPITAL, £2,000,000 STG.

BUREAU DE LA BRANCHE PRINCIPALE

MONTREAL.

BUREAUX TEMPORAIRES.

No. 31, Rue St. François-Xavier.

COIN DES RUES ST. FRANÇOIS-XAVIER ET HOPITAL.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX:

D. Lorn Macdonald, Ecr. J. Thos. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. Louis Renaud, M. L. C.

Hon. John Rose, M. P. P.

Hon. Thomas Ryan, M. L. C.

James Law, Ecr. Marchant.

C. J. Byrnes, Ecr. Dir. Général du Chemin de Fer le Grand Tronc.

Secrétaire—H. J. JOHNSON.

Officier Médical—W. M. SUTHERLAND, M. D.

Inspecteur—W. M. EWING.

AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA

Macdonald & Davidson.

SOUS-AGENTS.

P. R. Fautoux.

17 octobre. 33—ss k

NOURRITURE ESSENTIELLE

CONCENTRÉE POUR

LES ENFANTS ET LES MALADES.

Préparé par CHS. MARTIN, Montréal.

Analysée par M. Girdwood, Docteur en Médecine

M. R. C. S. E.

Approuvée et recommandée par les membres

sauvants de la Faculté de Médecine de cette

ville: MM. A. Hall, Fraser, MacCallum,

Craig, Smallwood, Fenwick, Professeurs à

l'Université McGill, et M. Peltier, Professeur

à l'École de Médecine et de Chirurgie, ainsi

que les Docteurs F. W. Campbell, Girdwood,

Hington, Macdonald, Muller, Reddy et

Schmidt, dont les certificats se trouvent en

possession du propriétaire.

Cette "Nourriture Essentielle" concentrée

pour les Enfants et les Malades est la plus

agréable pour le goût, la plus nourrissante,

la plus fortifiante et la plus digestive de

toutes les préparations semblables qui se

vendent, ne causant ni acidité, ni flatuosité,

et elle se prépare pour l'usage en quelques

minutes.

POUR LES ENFANTS EN BAS AGE

ELLE REMPLACE PARFAITEMENT LE

LAIT DE LA MÈRE.

La marque de commerce est garantie et

chaque boîte porte, avec les directions, la signature

du manufacturier.

CHARLES MARTIN.

SEUL PROPRIÉTAIRE.

493, Rue Lagacière, Montréal.

Se vend chez tous les Chimistes, Pharmaciens

et Épiciers principaux, dans 45 boîtes, à

20 cts, 30 cts, et 60 cts.

11 octobre. 28 um k

1000 POELES!

Nous venons de compléter nos modèles pour

le célèbre Poêle à Charbon.

"NORTHERN LIGHT."

Outre le "Northern Light", nous avons un

assortiment considérable de chaque sorte de bons

POELES A BOIS ET A CHARBON, sortant

de notre manufacture. Ceux qui achètent des

Poeles doivent demander les

POELES DE W. RODDEN & Co.,

vu qu'il est important d'acheter des Poèles faits

par nous.

Nous avons les modèles de tous les Poèles que

nous avons faits depuis vingt ans et nous sommes

prêts à remplacer toute plaque qui se fendra

ou aura quelque autre défectuosité, etc.

Les marchands de la campagne devraient

examiner nos Poèles et nos Couchettes en

fer.

N. B.—On fait toute ouvrage concernant les

travaux de poêle ou le plombage. Veuillez venir

au plutôt.

Les meilleurs poèles sont ceux de 27, 30, 33

et 36 pouces. Ils sont faits sur un bon patron.

Allez chez

WM. RODDEN & Co.

SALER D'EXHIBITION et DE VENTE de la Cité

—118 et 120 Grande Rue St. Jacques.

FONDERIE ET USINE — 165 et 179 Rue Wil-

liam.

6 oct.—25 mk

AVIS

EST par les présentes donné que JACQUES

F. SINCEN'S, Ecr., a été élu Membre de la

Compagnie de La Banque du Peuple.

B. H. LEMOINE, Caissier.

Montréal, 19 octobre 1866

Oscar Provost,

AVOCAT,

36—RUE ST. VINCENT—36.

28 octobre. 40 del k

Compagnie d'Assurance

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE

LA ROYALE.

CAPITAL £2,000,000 Stg.

REVENU ANNUEL, plus de £700,000 Stg.

BATISSES et Propriétés de toute description

assurées CONTRE LE FEU à des conditions

favorables.

POLICES SUR LA VIE accordées à des con-

ditions très avantageuses, et aucune prime

supplémentaire ne sera chargée pour les militaires

défectuels des Provinces ou pour les personnes

travaillant l'Atlantique.

73^e Reclamations promptement réglées.

H. L. ROUTH, AGENT.

18 octobre—34 um

Pharmacie Jacques-Cartier

GLOBENSKY, FILS & Co.

21—PLACE JACQUES-CARTIER—21

Les soussignés informent le public qu'ils ont

ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours

un assortiment complet de Drogues, Parfumeries,

Médecines Brevetées, Brosses à Cheveux et à

Dents, Peignes, &c., &c. Ils espèrent, par la

qualité et le prix de leurs marchandises, mériter

l'encouragement public.

B. GLOBENSKY, M. D.

CHS. F. L. DE MARTIGNY, B. J. A. GLOBENSKY.

Montréal, 1er juin 1866.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils

sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux

SIROP PECTORAL DU DR. GLOBENSKY

pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme,

Bronchites, Coqueluche, Consommation et Vomisse-

ment de Sang des Poux.

On peut voir par ce qui suit l'infirmité de ce

Sirop: (Extraits d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)

Mon cher Docteur,

C'est un véritable plaisir pour moi de pouvoir

reconnaître l'efficacité de votre traitement pour

mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle

était: chez moi depuis plusieurs mois avant de

me placer sous vos soins, je suis certain que

vous serez heureux d'apprendre que vous avez

accompli chez moi une cure complète.

Je suis, mon cher Docteur,

Votre ami reconnaissant,

J. A. DEVINE, M. A.,

1241, Rue Dorchester, ouest.

Montréal, 17 sept. 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Co.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public,

de dire que j'ai vu et que j'ai souffert de la

prise d'une maladie de poitrine accompagnée de

écoulement de sang et de matières, qui me fit

souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais

pu obtenir de soulagement efficace quoique je

fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me suis mis sous les soins du Dr. Glo-

bensky et j'ai eu le plaisir de reconnaître que je

commençais immédiatement à me sentir beaucoup

mieux et après quelques mois je suis complète-

ment guéri. Je suis maintenant d'une santé par-

faite et c'est avec reconnaissance que je puis

dire que je dois au Dr. Globensky le bienfait de la

vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires

comme par le passé.

Je suis, Messieurs,

Votre oïl, serviteur,

F. X. SACKS,

Marchand de fleur,

No. 179, Rue Des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant

été atteint d'une maladie de poitrine dont je

souffrais pendant neuf ans, sans que je fusse

parvenu à guérir, et que j'étais dans l'impos-

sibilité de continuer à vivre, je suis maintenant

guéri et je suis en mesure de continuer à vivre

de la manière la plus satisfaisante.

Je demeure, avec reconnaissance,

Votre oïl, serviteur,

PRETETZ LA MEILLEURE
Grinoline à dernière façon,
CELLE A DOUBLE CERCLE,
Fabriquée par
W. BRADLEY
A VENDRE PAR
Dufresne, Gray & Cie,
juillet—250 sm

